

## Résolution présentée par la délégation de la République de la Namibie

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	Participation des femmes au sein des organes parlementaires
L'Assemblée Générale,	
Reconnaissant	les progrès de nombreux pays concernant la place des femmes au sein de la société ainsi que la promotion de leur émancipation,
Déplorant	néanmoins que l'ère patriarcale qui règne depuis des générations perdure dans le monde, au même titre que l'inégalité entre hommes et femmes,
Remarquant	que les conséquences de la pandémie de COVID-19 entravent les succès d'atteindre l'objectif 5 du programme de développement durable d'ici 2030 de l'ONU, et que malgré l'article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les 188 pays l'ayant ratifiée ne mettent toujours pas en œuvre cet engagement,
Insistant	sur le fait que les femmes sont toujours considérées comme inférieures aux hommes et victimes de stéréotypes,
Ajoutant	que les femmes sont privées d'éducation dans certains Etats,
Observant	des inégalités persistantes entre les deux sexes s'agissant de l'accès à certains postes de travail et d'un écart considérable en termes de salaire,
Constatant	qu'en 2021, seulement 25% des places au sein des parlements nationaux sont occupés par des femmes, et, qu'à l'échelle mondiale, les femmes et les filles doivent jouir de droits et d'opportunités équitables, et de pouvoir vivre à l'abri de la violence et de la discrimination, en partie à travers une participation politique importante, à hauteur de 50%,
Relevant	qu'en Namibie, la politique se conjugue de plus en plus au féminin,
Décide	de mettre en place une charte dont l'objectif est :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- de favoriser la représentation des femmes au sein des parlements et cela à toutes les échelles (régionale, nationale, internationale), et d'encourager leur contribution aux décisions et règles applicables à la société à laquelle elles appartiennent;</li><li>- d'implémenter des schémas méthodologiques au sein des Etats faisant face à des difficultés pour favoriser la représentation des femmes au sein de la société aux niveaux politique et professionnel, comme par exemple la mise en place de campagnes de sensibilisation aux candidatures féminines ou l'instauration d'un quota progressif pour une meilleure représentation des femmes en politique.</li></ul>

*Le texte français fait foi*